

**Décision n°19-040**  
**relative aux tarifs de location de salles 2019**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

*Vu le Code de l'éducation,*

*Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret consolidé n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

*Vu la délégation de compétences du conseil d'administration au Président de l'ENS de Lyon approuvée par délibération en date du 10 septembre 2018,*

**Décide**

**Article 1 :**

D'appliquer les tarifs de location des salles à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 comme suit :

Site	Salle	Plein tarif HT	Tarif RCE HT
<b>Descartes</b>	Amphithéâtre 187 places équipées	800€	400€
	Salles gradinées 60 places équipées	550€	275€
	Salles de 40 à 50 places équipées	450€	225€
	Salles de 30 à 32 places équipées	170€	85€
	Salles < à 20 places non équipées	140€	70€
	Mezzanine 100 m2	300€	150€
	Forum 302 m2	600€	300€
	<b>Buisson</b>	Salles de réunion 120 places équipées	700€
Salles de réunion 40 places équipées		450€	225€
Salles de réunion 20 et 30 places		300€	150€
Salles de réunion (1 <sup>er</sup> Et) 15 places équipées			
Salles de Formation 14 places + matériel informatique		300€	150€
Salon 60m2 (40 personnes assises)		250€	125€
Site	Salle	Plein tarif HT	Tarif RCE HT
<b>Monod</b>	Amphithéâtre Mérieux		
	Auditorium et Atrium 511 places	3800€	1900€
	Salle de réunion 70 places équipées (1 place de l'école)	700€	400€
	Salle des thèses 100 places		
	Amphi d'enseignement 50 à 100 places	700€	400€
	Salle des Conseils 36 places équipées		
	Salles de réunion (115 / 116) 25 places non équipées	200€	100€
	Salle de réunion (117) équipée - 25 places	250€	125€
	Salle des commissions équipée -16 places	300€	150€
Atrium 750 m2	1000€	500€	

### Article 2 :

Les tarifs sont exprimés à la journée avec une augmentation de **25 %** pour les locations de salles en week-end et/ou en jours fériés.

S'agissant de la location de l'amphithéâtre Mérieux, un tarif de **250€ HT / heure supplémentaire** de location à partir de 18h sera appliqué.

### Article 3 :

Dans le cas où la location de salle à proprement dite serait faite à titre gracieux, l'ENS refacturera, sur la base de devis, l'ensemble des dépenses supplémentaires qu'elle devra engager pour des services externalisés, notamment les prestations audiovisuelles et les prestations ménage.

### Article 4 :

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'École normale supérieure de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 30/04/2019

Le Président de l'ENS de Lyon



Jean-François PINTON

Original :

° Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

° Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2019 »